



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 05/2023 – 1.1

Date : 31 janvier 2023

Objet : **Avenant n° 1 au marché du lot n° 3**
du MAPA 21-01 - Travaux de rénovation énergétique

Un avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP le 3 septembre 2021 en vue de la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie (MAPA 21-01).

Par décision n° 04/2022 – 1.1 du 24 janvier 2022, le lot n° 03 de ce marché relatif aux travaux de charpente et menuiseries intérieures bois, a été attribué à l'entreprise GIRARD OUVRAGES BOIS.

Lors de la notification du marché public, l'entreprise a été invitée, par ordre de service, à démarrer les travaux dans les conditions fixées dans les pièces du marché.

En cours de travaux, des modifications d'altitude du plancher du R+2 ont été introduites par voie d'avenant au lot « Curage / Maçonnerie / Carrelage/ Couverture / Ravalement) suivant Décision du maire n° 55-2022 – 1.1 du 7.11.2022.

Ces modifications engendrent des adaptations (jambes de force, blochets, semelles, entrants) et des modifications (modification des altitudes des pannes, reprise de marches et de renforts métalliques), aux travaux prévus au lot n° 03.

Aussi, au niveau des menuiseries intérieures, la fusion des espaces 4 et 5 actée par avenant au lot « plâtrerie / isolation / faux-plafonds », suivant Décision du maire n° 57-2022 – 1.1 du 7.11.2022, conduit à la suppression de cloisons et par voie de conséquence la suppression d'une porte et d'habillages divers, prévus au lot n° 03.

Pour faire face à ces circonstances exceptionnelles, imprévisibles lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties, il y a lieu d'introduire des modifications par voie d'avenant au marché du lot n° 03 et ainsi permettre la poursuite de l'exécution de l'opération.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la signature de l'avenant n° 1 au lot n° 03 du MAPA 21-01 (travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie) avec l'entreprise **GIRARD OUVRAGES BOIS**, dont le siège social est situé 2 av. général Patton - 45330 LE MALESHERBOIS

Montant de l'avenant :

Montant HT	- 5 930,62 €
TVA 20,00 %	- 1 186,12 €
Montant TTC	<u>- 7 116,74 €</u>

% d'écart introduit par l'avenant : - 13,37 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT	38 438,78 €
TVA 20,00 %	7 687,76 €
Montant TTC	<u>46 126,54 €</u>

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET,

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE CERISY" at the top and "Essonne" at the bottom, with two small stars on either side.